

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 9h56, le Comité Syndical s'est réuni à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur convocation en date du 06 juillet 2020.

En exercice : 41

Présents : 39

Absents : 2

Dont suppléés

Dont représentés : 2

Présents : David ROUSSEL, Dominique JEULIN, Séverine MAZATEAU, Sylvie GUILPAIN, Jean Luc BOUGAULT, Brigitte BERTEIGNE, Valérie DARTOIS, Philippe DE NIJS, Monique JARRY, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Henri DE REVIERE, Christian DESCHAMPS, Bernadette DOUBLET, Laurent BOULMIER, Nadia LEITUGA, Loïc BARRET, Etienne SEGUELAS, Etienne CHILOT, Fred JEAN-CHARLES, Florence BARDOT, Patrice MAISON, Liliane LAVAUX, Xavier ROSALIE, Bruno CHEMIN, Claudine PASQUIER, Erick JOUHANNET, Louise CARTIER, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Annie AMBERMONT, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON, Corinne PASQUIER, Jean Claude BERNARD.

Absents excusés ayant donné pouvoir: Jacky GUYON à Bruno CHEMIN, Jérôme CORDIER à Claudine PASQUIER.

Absents non excusés

Secrétaire de séance : Frédéric BOURGEOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Election du Président,
- ✓ Détermination de la composition du Bureau communautaire (nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau),
- ✓ Election des Vice-Présidents,
- ✓ Election des membres du Bureau,
- ✓ Délégations du Conseil communautaire au Président et/ou au Bureau communautaire.

L'an deux mille vingt, le 10 du mois de Juillet à 09 heures 56 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

1- David ROUSSEL	15- Bernadette DOUBLET	29- Louise CARTIER
2- Dominique JEULIN (Mme)	16-Laurent BOULMIER	30- Gilbert GREMY
3- Séverine MAZATEAU	17- Nadia LEITUGA	31- Jean-François CHABOLLE
4- Sylvie GUILPAIN	18- Loïc BARRET	32- Annie AMBERMONT
5- Jean-Luc BOUGAULT	19- Etienne SEGUELAS	33- Frédéric BOURGEOIS
6- Brigitte BERTEIGNE	20- Etienne CHILOT	34- Marcel MILACHON
7- Valérie DARTOIS	21- Fred JEAN-CHARLES	35- Patrick PELISSIER
8- Philippe DE NIJS	22- Florence BARDOT	36- Jean-François ALLIOT
9- Monique JARRY	23- Patrice MAISON	37- Pierre-Eric MOIRON
10- Christine AITA	24 -Liliane LAVAUX	38- Corinne PASQUIER
11- Jean-Jacques NOEL	25- Xavier ROSALIE	39- Jean-Claude BERNARD
12- Christelle NOLET	26- Bruno CHEMIN	40-
13- Henri DE REVIERE	27- Claudine PASQUIER	41-
14- Christian DESCHAMPS	28- Erick JOUHANNET	

Absents : Jacky GUYON ayant donné pouvoir à Bruno CHEMIN, Jérôme CORDIER ayant donné pouvoir à Claudine PASQUIER.

Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Louise CARTIER, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Elle annonce aux conseillers que la séance va être enregistrée.

M Frédéric BOURGEOIS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Élection du président

Présidence de l'assemblée

La doyenne d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 39 conseillers présents et 2 conseillers représentés, a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie¹.

Elle a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et

¹ Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou représenté ; ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : M Jean-Jacques NOEL et Mme Christelle NOLET.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : quarante et un (41)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) zéro(0)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] quarante et un (41)
- f. Majorité absolue ² vingt et un (21)

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François CHABOLLE	22	Vingt deux
Christian DESCHAMPS	19	Dix neuf

Proclamation de l'élection du président

M Jean-François CHABOLLE a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M Jean-François CHABOLLE, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 8 vice-présidents.

Délibération 2020-07-01

Objet : fixation du nombre de vice-président et des autres membres du bureau communautaire :

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1169 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L.5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que le nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des

deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombre ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

FIXE le nombre de vice-présidents à 8,

DECIDE que le bureau communautaire est constitué de l'ensemble des maires, en dehors des communes dont le maire est déjà président ou vice-président.

Vote : 41 « pour », 0 « contre », 0 « abstention ».

Élection du premier vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : quarante et un (41)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : six (6)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-cinq (35)
- f. Majorité absolue ⁴ dix-huit (18)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christine AITA	23	vingt-trois
Brigitte BERTEIGNE	12	douze

Proclamation de l'élection du premier vice-président

Mme Christine AITA a été proclamée premier vice-présidente et immédiatement installée.

Mme Louise CARTIER quitte la séance, portant le nombre de conseillers présents à 40 dont 2 représentés.

Élection du deuxième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) deux (2)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :

zéro (0)

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-huit (38)

f. Majorité absolue ⁴ vingt (20)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean François ALLIOT	13	treize
Brigitte BERTEIGNE	13	treize
Liliane LAVAUX	2	deux
David ROUSSEL	10	dix

Résultats du deuxième tour de scrutin ³

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) un (1)

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-neuf (39)

f. Majorité absolue ⁴ vingt (20)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean François ALLIOT	13	treize
Brigitte BERTEIGNE	17	dix-sept
David ROUSSEL	9	neuf

Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : quarante (40)

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : quatre (4)

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-six (36)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean François ALLIOT	12	douze
Brigitte BERTEIGNE	22	Vingt-deux
David ROUSSEL	2	deux

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Mme Brigitte BERTEIGNE a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

Élection du troisième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) un (1)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : trente-neuf (39)
- f. Majorité absolue ⁴ vingt (20)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric BOURGEOIS	9	neuf
Christian DESCHAMPS	5	cinq
Fred JEAN-CHARLES	15	quinze
Liliane LAVAUX	9	neuf
Christelle NOLET	1	un

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) un (1)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-neuf (39)
- e. Majorité absolue ⁴ vingt (20)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric BOURGEOIS	6	six
Christian DESCHAMPS	8	huit
Fred JEAN-CHARLES	18	dix-huit
Liliane LAVAUX	7	sept

Résultats du troisième tour de scrutin.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) un (1)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : trente-neuf (39)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric BOURGEOIS	6	six
Christian DESCHAMPS	8	huit
Fred JEAN-CHARLES	19	dix-neuf
Liliane LAVAUX	6	six

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M Fred JEAN-CHARLES a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

Élection du quatrième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) deux (2)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-huit (38)
- f. Majorité absolue ⁴ vingt (20)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric BOURGEOIS	20	vingt
Christian DESCHAMPS	8	huit
Liliane LAVAUX	10	dix

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M Frédéric BOURGEOIS a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

Élection du cinquième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) zéro (0)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] quarante (40)
- f. Majorité absolue ⁴ vingt et un (21)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc BARRET	11	onze
Jérôme CORDIER	14	quatorze
Christian DESCHAMPS	8	huit
Liliane LAVAUX	7	sept

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) un (1)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-neuf (39)
- f. Majorité absolue ⁴ vingt (20)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc BARRET	11	onze
Jérôme CORDIER	18	dix-huit
Christian DESCHAMPS	9	neuf
Liliane LAVAUX	1	un

Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) zéro (0)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] quarante (40)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc BARRET	11	onze
Jérôme CORDIER	21	vingt et un
Christian DESCHAMPS	8	huit

Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M Jérôme CORDIER a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

Élection du sixième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) un (1)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : trente-neuf (39)
- f. Majorité absolue ⁴ vingt (20)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François ALLIOT	11	onze
Florence BARDOT	11	onze
Loïc BARRET	5	cinq
Christian DESCHAMPS	2	deux
Liliane LAVAUX	3	trois
David ROUSSEL	7	sept

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) quatre (4)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-six (36)
- f. Majorité absolue ⁴ dix-neuf (19)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François ALLIOT	16	seize
Florence BARDOT	19	dix-neuf
Christian DESCHAMPS	1	un

Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Mme Florence BARDOT a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

Élection du septième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) trois (3)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-sept (37)
- f. Majorité absolue ⁴ dix-neuf (19)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc BARRET	11	onze
Laurent BOULMIER	5	cinq
Christian DESCHAMPS	4	quatre
Jean-Jacques NOEL	17	dix-sept

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
 - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
-

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) quatre (4)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) un (1)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-cinq (35)
- f. Majorité absolue ⁴ dix-huit (18)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc BARRET	9	neuf
Laurent BOULMIER	2	deux
Jean-Jacques NOEL	24	vingt-quatre

Proclamation de l'élection du septième vice-président

M Jean Jacques NOEL a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

Élection du huitième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) trois (3)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-sept (37)
- f. Majorité absolue ⁴ dix-neuf (19)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François ALLIOT	13	treize
Laurent BOULMIER	1	un
Henri DE REVIERE	5	cinq
Christian DESCHAMPS	5	cinq
Liliane LAVAUX	3	trois
Etienne SEGUELAS	10	dix

Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) quatre (4)

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) un (1)

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-cinq (35)

f. Majorité absolue ⁴ dix-huit (18)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François ALLIOT	13	treize
Henri DE REVIERE	4	quatre
Christian DESCHAMPS	4	quatre
Etienne SEGUELAS	14	quatorze

Résultats du troisième tour de scrutin ¹¹

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro (0)

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quarante (40)

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) quatre (4)

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) un (1)

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] trente-cinq (35)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François ALLIOT	16	seize
Christian DESCHAMPS	2	deux
Etienne SEGUELAS	17	dix-sept

Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M Etienne SEGUELAS a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

Election des autres membres du bureau

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un EPCI est composé :

- du président de l'EPCI,
- d'un ou plusieurs vice-présidents,
- et éventuellement d'autres membres.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Brannay.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : quarante (40)

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : zéro (0)
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] quarante (40)
- f. Majorité absolu : vingt et un (21)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
David ROUSSEL	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Brannay

M David ROUSSEL a été proclamé représentant de la commune de Brannay au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Bussy le Repos

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] quarante (40)
- f. Majorité absolue : vingt et un (21)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Séverine MAZATEAU	40	Quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Bussy le Repos

Mme Séverine MAZATEAU a été proclamée représentante de la commune de Bussy le Repos au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Chaumot

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]quarante (40)
- f. Majorité absolue...vingt et un (21)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvie GUILPAIN	40	Quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Chaumot.

Mme Sylvie GUILPAIN a été proclamée représentante de la commune de Chaumot au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Cornant.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote...zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]quarante (40)
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monique JARRY	40	Quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Cornant.

Mme Monique JARRY a été proclamée représentante de la commune de Cornant au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Domats

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote...zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]quarante (40)
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		
	En chiffres	En toutes lettres
Christelle NOLET	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de DOMATS.

Mme Christelle NOLET a été proclamée représentante de la commune de DOMATS au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune d'Egriselles le Bocage

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... quarante (40)...
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]quarante (40)
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian DESCHAMPS	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune d'Egriselles le Bocage le Bocage.

M Christian DESCHAMPS a été proclamé représentant de la commune d'Egriselles le Bocage au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Fouchères

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....zéro (0)...
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... quarante (40)...
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)...
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]quarante (40)
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)...

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent BOULMIER	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Fouchères.

M Laurent BOULMIER a été proclamé représentant de la commune de Fouchères au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Jouy.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote...zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)... ..quarante (40)...
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0).....
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] quarante (40)
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nadia LEITUGA	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Jouy.

Mme Nadia LEITUGA a été proclamée représentante de la commune de Jouy au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de La Belliole

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)... ..quarante (40)...
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]quarante (40)...
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc BARRET	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de La Belliole.

M Loïc BARRET a été proclamé représentant de la commune de La Belliole au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Montacher Villegardin

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote...zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)... quarante (40)...
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)...
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] quarante (40)
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)...

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Etienne CHILOT	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Montacher Villegardin.

M Etienne CHILOT a été proclamé représentant de la commune de Montacher Villegardin au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Piffonds

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote...zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)...quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)...
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] quarante (40).....
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)...

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liliane LAVAUX	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Piffonds.

Mme Liliane LAVAUX a été proclamée représentante de la commune de Piffonds au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Saint Agnan

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....zéro (0)...
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....quarante (40)
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0).....
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] ...quarante (40)...
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)...

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno CHEMIN	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Saint Agnan.

M Bruno CHEMIN a été proclamé représentant de la commune de Saint Agnan au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Savigny sur Clairis

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote...zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... quarante (40)...
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)...
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] quarante (40)
- f. Majorité absolue...vingt et un (21)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		
	En chiffres	En toutes lettres
Louise CARTIER	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Savigny sur Clairis.

Mme Louise CARTIER a été proclamée représentante de la commune de Savigny sur Clairis au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Subligny.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... quarante (40).....
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]quarante (40)...
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilbert GREMY	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Subligny.

M Gilbert GREMY a été proclamé représentant de la commune de Subligny au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Villebougis

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote...zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)... quarante (40)...
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ...zéro (0)...
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]quarante (40)...
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)...

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marcel MILACHON	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Villebougis.

M Marcel MILACHON a été proclamé représentant de la commune de Villebougis au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Villeneuve la Dondagre

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote zéro (0)...
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)... quarante (40)...
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ...zéro (0)...
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] ...quarante (40)
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)...

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean François ALLIOT	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Villeneuve la Dondagre.

M Jean-François ALLIOT a été proclamé représentant de la commune de Villeneuve la Dondagre au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Villeroy

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....zéro (0).....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)... quarante (40).....
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)...
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]quarante (40)...
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre-Eric MOIRON	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Villeroy.

M Pierre-Eric MOIRON a été proclamé représentant de la commune de Villeroy au sein du bureau communautaire.

Election d'un membre du bureau communautaire représentant la commune de Villethierry

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....zéro (0)...
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....quarante (40)...
- c. Nombre de suffrages déclarés nulszéro (0)...
- d. Nombre de votes blancs zéro (0)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]quarante (40).....
- f. Majorité absolue.....vingt et un (21)...

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Corinne PASQUIER	40	quarante

Proclamation de l'élection du représentant de la commune de Villethierry.

Mme Corinne PASQUIER a été proclamée représentante de la commune de Villethierry au sein du bureau communautaire.

Clôture du procès-verbal d'élection

Le procès-verbal, dressé et clos, le 10 juillet 2020, à 12 heures, 55 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs et le secrétaire ainsi que par les conseillers communautaires titulaires présents ou représentés de leurs suppléants.

Délégations de pouvoir du conseil communautaire au Président de la communauté

Délibération 2020-07-02

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1169 en date du 18 septembre 2019 portant statuts de la communauté, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-07-01 en date du 10 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de Communes,

Considérant que le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation des comptes administratifs,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15,
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de charger le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 10 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- D'intenter, au nom de la communauté de Communes, les actions en justice et de défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle, tant dans les procédures d'urgence (tout référé devant le juge) que dans les procédures de fond et ce devant toutes les juridictions administratives, judiciaires ou autres.

DELEGUE à Monsieur le Président de la Communauté de Communes l'exercice du droit de préemption urbain,

AUTORISE le Président à l'occasion de toute aliénation d'un bien, à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à une commune-membre de la Communauté de communes et plus généralement à la liste des personnes qui est fixée aux articles L. 213-3 et L. 211-2 du Code de l'urbanisme, à savoir :

- L'État,
- Une collectivité locale,
- Un établissement public y ayant vocation,
- Le concessionnaire d'une opération d'aménagement,
- Une société d'économie mixte (SEM) agréée de construction et de gestion de logements sociaux,
- Un organisme HLM,
- Une structure associative agréée pour réaliser, en tant que maîtrise d'ouvrage, des opérations de logement destinées au logement social.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte ou document inhérent à l'exercice du droit de préemption urbain,

RAPPELLE que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par lui-même et le Bureau, par délégation du Conseil Communautaire.

Vote : 40 « pour », 0 « contre, 0 « abstention »

Délégations de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire

Délibération 2020-07-03

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1169 en date du 18 septembre 2019 portant statuts de la communauté, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-07-02 en date du 10 juillet 2020 portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire ;

Considérant que le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation des comptes administratifs,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15,
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,

- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de déléguer l'ensemble de ses attributions au Bureau Communautaire à l'exception de celles signalées à l'article L.5211-10 du CGCT,

RAPPELLE que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par lui-même et le Bureau, par délégation du Conseil Communautaire.

Vote : 40 « pour », 0 « contre, 0 « abstention »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

GENERAL

2020-07-01 Fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire

2020-07-02 Délégation de pouvoir du conseil communautaire au président

2020-07-03 Délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire